

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU
CONSEIL MUNICIPAL

DU 09 JUILLET 2010**

**1°) – INTERVENTION DE MADAME BELLOTTO PRESENTANT
L'ASSOCIATION ECO-LOGIQUES**

Madame BELLOTTO présente l'association ECO-LOGIQUES Loire et Canal dont elle est une membre active. Cette association a pour buts, dans la région de Briare de :

- sensibiliser les acteurs locaux publics et privés (citoyens, collectivités territoriales, entreprises ...) aux problèmes écologiques
- promouvoir des solutions locales, soutenir et développer des initiatives dans le sens du développement durable
- informer, éduquer aux bonnes pratiques environnementales dans la vie quotidienne.

Elle propose qu'une réunion publique d'information soit organisée afin de mettre en œuvre cette démarche.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable. Un petit groupe d'élus intéressés sera chargé de préparer cette réunion avec Madame BELLOTTO afin de bien cibler les sujets à traiter et faire intervenir éventuellement les spécialistes adaptés aux domaines choisis.

2°) – APPROBATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Monsieur BENOIST informe l'assemblée que le Plan Communal de Sauvegarde de la commune de Poilly-lez-Gien est maintenant terminé.

Le Plan Communal de Sauvegarde comporte :

- le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)
- le recensement des risques sur la commune
- la description de l'organisation communale face à un événement de sécurité civile
- l'annuaire de crise ainsi que les lieux d'hébergement de masse
- des fiches actions réactions

Le Conseil Municipal prend connaissance de ce dossier et autorise Monsieur le Maire à prendre l'arrêté permanent portant création du Plan Communal de Sauvegarde.

3°) - AUGMENTATION DU TARIF DES TICKETS DE CANTINE

Le coût d'un repas revient à la commune à 7,76 €.

Le prix du ticket de cantine pour l'année scolaire 2009-2010 était de 3,35 €.

La commission propose de porter le prix du ticket de cantine de 3,35 € à **3,40 €** pour l'année scolaire 2010-2011.

4°) – BAF DE POILLY-LEZ-GIEN : FIXATION DES TARIFS DES LECONS DE NATATION POUR L'ANNEE 2010-2011

Par délibération du 07 juillet 2009 le Conseil Municipal a fixé les tarifs des leçons de natation dispensées dans le Bassin d'Apprentissage Fixe soit 6,90 € pour le ticket d'une leçon et 58,47 € pour une carte de 10 leçons.

Les tarifs suivants pour les leçons particulières dispensées au BAF de Poilly-lez-Gien pour l'année scolaire 2010-2011 à compter du 1er septembre 2010 pourraient être fixés ainsi :

- **7,00 € le ticket d'une leçon**
- **59,00 € pour une carte de 10 leçons**

**Le Conseil Municipal,
Approuve ces nouveaux tarifs.**

5°) - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL POUR ASSURER LA DEFENSE INCENDIE AU STADE

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la construction des vestiaires de football au stade Pierre Audigier, il est nécessaire d'assurer la défense incendie dans ce secteur.

Il précise que le Conseil Général subventionne ces aménagements.

**Le Conseil Municipal,
CHARGE Monsieur le Maire de solliciter Monsieur le Président du Conseil Général l'obtention d'une subvention la plus élevée possible pour financer une partie de cet investissement, ainsi qu'une autorisation de préfinancement.**

6°) – POINT SUR LE DEMONTAGE DES HANGARS PLACE DE LA GUINCHERE

Monsieur BENOIST informe l'assemblée que les permis de démolir ont été acceptés.

Il a lancé un appel d'offres pour la vente de ces bâtiments.

Monsieur BENOIST suit le dossier.

Monsieur RIVIER ajoute que dans le cadre de l'aménagement de la place de la Guinchère, il est prévu une emprise de terrain d'environ 133 m2 appartenant à M. et Mme CASSEGRAIN pour poser la parcelle située sur le lit de la Notre Heure.

Il a rencontré ces personnes pour se mettre d'accord.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur MEYER signale que le nouvel aménagement au carrefour de la route de Gien et de la rue des Iris suite à la réalisation du circuit la Loire à Vélo n'est pas du tout pratique et notamment pour les poids lourds. Monsieur RIVIER a déjà contacté le Conseil Général à ce sujet.

Monsieur BOUGEARD déplore des dégradations au cimetière et au parc de la Guinchère. Le policier municipal, dès son retour, assurera une surveillance accrue.

Monsieur CHABOREL informe l'assemblée que le centre aéré a débuté le 5 juillet avec un effectif de 50 enfants. Tout semble bien se passer.

Monsieur RIVIER informe l'assemblée que le nouveau parking de la poste va être refait en béton désactivé.

Le maire,

Jean RIVIER